

AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

À toute personne intéressée,

Lors de la séance du conseil municipal de Bolton-Est qui aura lieu le 7 juillet 2025 à 19h00 au 858 route Missisquoi à Bolton-Est, le conseil statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

9 rue Picotte (lot 6 288 103)

Autoriser un bâtiment accessoire (Remise) à une distance de 2.78m d'un bâtiment principal sur le lot 6 288 103 malgré que l'article 7.2.3. du règlement de zonage n° 2014-278 stipule un bâtiment accessoire doit être distant (murs) d'au moins 3 m de tout autre bâtiment.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal concernant ces demandes de dérogation mineure lors de la séance décrite ci-haut ou en transmettant ses commentaires par écrit au plus tard le lundi 7 juillet 2025 de l'une ou l'autre des façons suivantes :

1. Par la poste :
Municipalité de Bolton-Est
858 route Missisquoi
Bolton-Est (QC) J0E 1G0
2. Par la chute à courrier de l'hôtel de ville, par la fente de la porte de l'entrée principale, situé à la même adresse ;
3. Par courriel à info@boltonest.ca.

Les commentaires seront transmis aux membres du conseil municipal avant qu'ils ne se prononcent sur les demandes.

AVIS DONNÉ à Bolton-Est, ce 16 juin 2025



Mélisa Camiré
Directrice générale et greffière-trésorière